

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 284

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 38

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les modifications apportées par le présent article sont déjà satisfaites dans le droit positif.